

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE**

Commune déléguée de *Saint Martin Des Besaces*  
Arrêté municipal 2024P116

**Dossier n° DP 014 061 24P0004**

Date de dépôt : 07/03/2024

Demandeur : EARL BOSSARD

La Mancellière - Saint Martin Des Besaces  
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

Pour : Construction d'un silo couloir

Adresse du terrain : La Mancellière - Saint Martin Des Besaces  
à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)

Référence cadastrale : 629ZN54

Superficie du terrain : 33 060,00 m<sup>2</sup>

Destinataire : EARL BOSSARD

La Mancellière

Saint Martin Des Besaces

14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

**L.A.R. n°**

**N/Réf :** DP 14061 24 P0004

**Objet :** Rejet tacite suite à pièces complémentaires non fournies

Monsieur,

Par courrier en date du 08/03/2024, notifié le 13/03/2024, je vous ai informé que votre demande de Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT MARTIN DES BESACES, le 15 octobre 2024  
Le Maire de SOULEUVRE EN BOCAGE,  
Le Maire délégué de SAINT MARTIN DES BESACES  
Eric MARTIN



Informations :

Le terrain est en classement des zones à potentiel radon selon l'arrêté du 27 juin 2018 (Contours des communes 2016) Zone 3.

La parcelle est située en zone à risque d'exposition au plomb (Département du Calvados - Habitat construit avant le 01/01/1949).

Le terrain est situé dans une commune soumise à un risque sismique faible de niveau 2 (Arrêté du 22 octobre 2010).

A titre d'information pour connaître les enjeux environnementaux et les risques de la commune concernant votre terrain qui sont consultables sur le site internet de la DREAL :

<http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php>